

Contacts

Ville de Nemours Service Urbanisme

01 64 78 40 07 / urbanisme@ville-nemours.fr
Manager de commerce de centre-ville
Chloé Serrano 01 64 78 40 29 - 06 65 21 67 13
economie@ville-nemours.fr

Association des commerçants Les Vitrines de Nemours

4 bis rue Gaston Darley - 77140 Nemours
01 64 28 42 47 / 06 11 68 13 12
www.lesvitrinesdenemours.fr
lesvitrinesdenemours@gmail.com

Communauté de Communes du Pays de Nemours

Développement Economique
Jean-Baptiste Bigot
01 64 78 69 05
deveco@paysdenemours.fr

Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

11 rue Benjamin Franklin - 77000 La Rochette
01 64 38 96 85
www.initiative-mvs-sud77.fr
initiative.mvs.sud77@camvs.com



Une situation géographique privilégiée

Située en Seine-et-Marne, à 75 km au sud-est de Paris, à la limite des départements du Loiret et de l'Yonne, la ville est traversée par 2 axes routiers importants :

- la D607 (ancienne Route Nationale 7),
- l'autoroute A6 aussi appelé Autoroute du Soleil, qui relie Lyon à Paris.

Nemours est également desservie par des voies ferroviaires et navigables (rivière et canal du Loing), et protégée au nord par la forêt de Fontainebleau.

Nemours ville active

S'implanter à Nemours



- Développer
- Accompagner
- Soutenir

www.nemours.fr



Accompagner

➤ Un manager de centre ville à votre écoute

Il est l'interlocuteur privilégié des commerçants, artisans et entrepreneurs de la ville. Il a pour rôle d'informer, de fédérer les dynamiques individuelles, de mutualiser les expériences et de partager les bonnes pratiques.

➤ Un Comité Local du Commerce, de l'artisanat et du tourisme (CLC)

Composé de représentants de la Ville, de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, de l'association des commerçants et de l'Office de tourisme, le CLC est un lieu de réflexion et d'échanges qui se réunit 3 fois par an.

➤ Une veille sur les locaux d'activité

Le logiciel CILA (Cartographie Interactive des Locaux d'Activité) offre à la Ville une visibilité sur l'occupation des locaux commerciaux et permet ainsi d'informer les créateurs, repreneurs et investisseurs sur les disponibilités, en temps réel.*

➤ Des permanences juridiques mensuelles

Le dernier vendredi de chaque mois, les entrepreneurs ont la possibilité de rencontrer gratuitement un conseiller juridique lors de rendez-vous individualisés, qui se tiennent dans les locaux de la Communauté de communes du Pays de Nemours.*

* : en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

Soutenir

➤ L'association des commerçants

La Ville met gracieusement un local à disposition de l'association et lui verse une subvention annuelle de fonctionnement.

➤ Le marché de plein air

Le mercredi matin en cœur de ville, place de la République de 8h à 12h30. Le samedi matin, esplanade du Champ-de-Mars de 8h à 12h30.

➤ La rénovation de façade

Les rez-de-chaussée à usage d'activités peuvent bénéficier d'une aide à la rénovation de façade, à condition que les travaux de ravalement soient couplés avec ceux des étages, et s'avèrent complets (menuiseries, modénatures, éléments annexes...).

➤ Les zones bleues

- Rue de la gare / rue du Général Leclerc
- Rue de Paris (de la BNP jusqu'à l'enseigne Afflelou)
- Quai des Tanneurs (La Poste)

➤ Les vitrophanies

Pour rendre plus attractifs les locaux commerciaux vacants, la Ville, par accord contractuel avec le propriétaire, a décidé d'habiller les vitrines.

Le commerce, une priorité municipale !



La ville de Nemours s'est engagée dans une politique de redynamisation du commerce local. L'objectif de cette démarche est de renforcer l'attractivité commerciale de Nemours, de dynamiser le commerce de proximité, d'attirer de nouvelles enseignes et d'accompagner le développement commercial dans les quartiers en cours de rénovation.

Valérie Lacroute, Députée-Maire de Nemours

Développer

➤ Une Aide à l'implantation commerciale

Pour sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces dans le cœur de ville, la Ville de Nemours a souhaité mettre en place une Aide à l'implantation commerciale.

Cette aide prend la forme d'un soutien financier, plafonnée à 500€/mois, correspondant à un pourcentage du montant du bail commercial, à savoir 75% sur les 12 premiers mois, 50% sur la 2^e année, 25% sur la 3^e année.

Cette action a pour objectif d'inciter les commerçants et artisans de vitrines porteurs de projets à s'installer en centre-ville, dans un périmètre défini.

Cette dernière est versée **après étude des dossiers** par un Comité de Sélection et donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique.

➤ Un Prêt d'honneur : de 3 000 à 30 000 €

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne est une association loi 1901 qui s'engage au service des entrepreneurs dans un accompagnement complet et personnalisé lors des différentes étapes de leur projet.

La plateforme soutient les créateurs et repreneurs d'entreprise en leur accordant un prêt d'honneur. Ce prêt, à taux zéro et sans garantie, accordé à titre personnel, permet au porteur de projet de renforcer son apport et lui facilite l'accès à l'emprunt bancaire.

Plusieurs dispositifs de prêts d'honneur adaptés ont été mis en place : le Prêt d'Honneur Création, le Prêt d'Honneur Reprise, le Prêt d'Honneur Ile de France Transmission, le Prêt d'Honneur Développement, le Prêt d'Honneur Agricole et le Prêt d'Honneur Initiative Remarquable.